

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2

Délibération n° : 26.05.01

Date de convocation : 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six

Le 8 juillet à 10 heures 00

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
COLLANGE Jean-François	X		
DE LESCURE Jean		X	M. Alain ASTRUC
GIOVANNACCI Daniel	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	M. Jean-Paul POURQUIER
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORGANISATION DES INSTANCES DU SDEE
Approbation du projet de règlement intérieur du Comité syndical, du Bureau syndical
et des commissions du SDEE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau syndical que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les établissements publics de coopération intercommunale, l'organe délibérant établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il indique qu'il est proposé de reconduire le règlement intérieur adopté lors du précédent mandat, amendé des quelques adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'organisation et du fonctionnement des instances du SDEE.

Monsieur le Président présente les principales dispositions de ce projet et propose qu'il soit soumis à l'approbation du prochain Comité syndical.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le projet de règlement intérieur tel qu'annexé ;

PREND NOTE de la nécessité de désigner lors du prochain Comité syndical les membres des commissions à caractère réglementaire suivantes :

- ✓ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- ✓ Commission Consultative Paritaire de l'Énergie ;

APPROUVE la reconduction des deux commissions de travail, à caractère facultatif, suivantes :

- ✓ Commission de travail "Énergie et Réseaux"

Domaines de compétence :

- organisation du service public de distribution et de fourniture d'**électricité**, suivi du cahier des charges de concession ;
- développement de l'**énergie** et de la **chaleur renouvelable** ;
- organisation des activités **éclairage public, voirie et mobilité électrique** ;

Composition proposée : membres du Bureau Syndical (Président + 9 membres titulaires et 3 suppléants)

- ✓ Commission de travail "Environnement"

Domaines de compétence :

- organisation du service de collecte et de traitement des **déchets ménagers** ;
- organisation et développement du service **eau et assainissement** ;

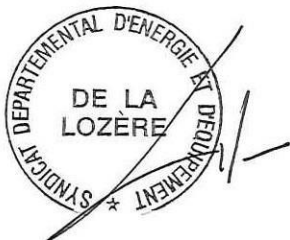
Composition proposée : membres du Bureau Syndical (Président + 9 membres titulaires et 3 suppléants)

DÉCIDE de soumettre ce projet de règlement intérieur, ainsi que les propositions relatives à la composition des commissions réglementaires ou facultatives, à l'approbation du prochain Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.